

Travailleurs ! lisez ceci :

Vente au Détail et au prix de Gros

P. GALUS

9, RUE DU MONTET, 9

NANCY

Vêtements pour Hommes et Enfants
TOUT FAITS ET SUR MESURE

Chemises. — Articles de Travail

Toile pour Chemises et pour Draps
REMISE DE 12 POUR 100 AUX SYNDIQUÉS

LESSIVE PHÉNIX
ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
300 & 250 GRAMMES
portant la signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en
vrac, c'est-à-dire non en paquets
signés J. PICOT, n'est pas de la

LESSIVE PHÉNIX
RHUM 3
DU
MARIN
Le LITRE
MÉDAILLE
D'ARGENT
Exposition de
MARTINIQUE BORDEAUX 1895

ANÉMIE
PALES COULEURS
FLUEURS BLANCHES
NEURASTHÉNIE
CROISSANCE
CONVALESCENCE
de toutes Maladies

GUERISON
RADICALE en 20 JOURS
ELIXIR S. VINCENT de PAUL
Seul Ferrugineux assimilable ne contenant pas
d'acide phosphorique et sans aucun danger
ou autre forme soignée par la

CONFITURE de S. VINCENT de PAUL
Seul Ferrugineux assimilable ne contenant pas
d'acide phosphorique et sans aucun danger
ou autre forme soignée par la

BAUME VICTOR
ANÉMIE RADICALE en 20 JOURS
MÉDAILLE D'OR S. VINCENT de PAUL
conseillé par les Docteurs de la Charité
40, Rue Saint-Dominique, Paris.

CHAUVES!! Attention!
Lisez!!

LA SALVATINE
Produit végétal, nettoie la tête, enlève les pellicules, arrête la chute
des cheveux, cilis et sourcils et les fait repousser.

LA SALVATINE
guérit également toutes les maladies de la peau, telles que:
Eczéma, Dermite, Boutons, Empoisons, Echauffements,
Plaques, Rougeurs, etc., etc.

LA SALVATINE
est le plus efficace et le meilleur marché des produits similaires.
Aussi, s'impose-t-elle dans le cabinet de toilette de
la femme élégante et de la mère de famille soucieuse de
la santé des siens.

Vente en flacons, franco, domicile, contre mandat-poste de 3 fr.
Adresser les Commandes à
"LA SALVATINE", 33, Rue Vivienne, PARIS.

Bulletin d'Abonnement au « Travailleur »

Un an: 3 fr. — 6 Mois: 1 fr. 75. — 3 mois: 1 fr.

A remplir lisiblement et à retourner à l'Administration, 9 rue Drouin,
Maison du Peuple, Nancy, accompagné du montant de l'Abonnement en
timbres ou mandat-poste.

Je soussigné _____
demeurant rue _____
à _____ par _____
déclare m'abonner au Travailleur Socialiste pour _____
à dater de ce jour.

Ci-joint _____ fr. _____ en _____ le _____ 1900

Prière à nos amis d'attirer l'attention des
socialistes sur ce bulletin d'abonnement.

SIGNATURE: _____

LES POÈLES GODIN
SONT LES MEILLEURS
ET LES MOINS CHERS
COLIN ET C^{ie} A GUISE (AINE)
chez tous les Quincailliers, Poêliers, Fumistes, etc.

NOTRE PRIME ARTISTIQUE

Portrait Photo-Miniature en Couleurs
MONTÉ SUR BIJOU FANTAISIE: BROCHE, MÉDAILLON, EMPIGNE

Offert à tout lecteur du Réveil de la Champagne

Qui adressera une Photographie modèle et le Bulletin ci-dessous, accompagné

de 3 francs en mandat, bon ou timbres-poste, à la

COMPAGNIE PARISIENNE DE BIOTYPAGE

PARIS — 59, Rue de Provence, 59 — PARIS

La Photographie modèle est renvoyée intacte franco domicile, avec la

Miniature en couleurs

La ressemblance est absolument garantie

Tout portrait dont l'exécution ne serait pas parfaite sera

recommencé gratuitement

Détacher ce Coupon (ou en copier le texte), et l'envoyer rempli avec la Photographie modèle

et le montant de la Commande, à la

COMPAGNIE PARISIENNE DE BIOTYPAGE, 59, RUE DE PROVENCE, PARIS

Coupon - Commande

(Nom du journal) No _____

Nom _____

Adresse _____

Couleur des yeux _____

Taille _____

Broche (1) _____

1) Broche, médillon ou épingle.

Evidemment, la statue de Jeanne d'Arc
ou celle de René II, les deux plus grandes
figures de notre histoire, était toute dési-
gnée pour cette place d'arrivée à Nancy.
Mais l'idée de M. Jacquemin est-elle
bien réalisable d'offrir Thiers à Marseille,
à Paris ou à Belfort, et de laisser vide le
piédestal actuel... qui serait réservé au
futur libérateur de la Lorraine annexée?

Un nouvel organe. — Un nouvel
organe hebdomadaire, annonce son appari-
tion à Nancy pour le 6 janvier. Il est inti-
tulé le Travailleur socialiste et résume
ainsi son programme:

Le Travailleur sera socialiste, républicain,
anticlérical. Son but est de réunir toutes les
forces ouvrières et socialistes, afin de réaliser
sur le terrain économique et politique, l'éman-
cipation complète des travailleurs de toutes les
catégories.

Le Travailleur se propose: De propager les
principes socialistes, de recruter des adhérents
au parti et de former de nouveaux militants et
propagandistes. De prendre part aux luttes poli-
tiques et particulièrement aux luttes élec-
torales afin d'envoyer siéger dans les assemblées
électorales des membres du Parti. De secourir
de leur bon vouloir le groupement syndical,
l'action des corporations ouvrières, les comités
raïvales, les universités populaires, ainsi que
les œuvres laïques et de libre-pensée.

On remarquera que le nouvel organe so-
cialiste a écarté de son programme le titre
de révolutionnaire et y a ajouté celui de ré-
publicain. On peut donc espérer qu'il a
adopté une ligne différente de celle du Cri
Populaire, ce dont nous le félicitons, en lui
adressant nos compliments de bienvenue.

Nouveau journal

Un nouveau journal hebdomadaire, inti-
tulé: le Travailleur socialiste, va
paraître à Nancy.

Rappelons qu'il existe déjà, en notre
ville, un journal de cette nuance, le Cri po-
pulaire.

Enquête relative à la vente des terrains
de l'ancien hôpital Saint-Julien à Nan-
cy. — Protestation.

Les soussignés, propriétaires et habitants
de Nancy, ont l'honneur de déposer une
protestation énergique contre le projet de la
ville relatif à la cession des terrains de l'an-
cien hôpital Saint-Julien à M. Lefèvre, dit
Armand Bel, directeur-propriétaire du Ca-
sino.

Le projet comporte:

1° La cession forme d'une partie des ter-
rains où, d'ores et déjà, M. Armand Bel est
autorisé à installer un café-concert d'été.

Cette autorisation forme la base même
du contrat intervenu entre M. Bel et la
ville, car il est bien évident que cette der-
nière ne pourrait obliger M. Bel à tenir ses
engagements tout en lui refusant l'autori-
sation d'ouvrir le café-concert en vue du-
quel l'acquisition est faite.

2° La cession pour le 31 décembre 1906,
du reste des terrains si, d'ici là, il ne se
présente pas d'autres amateurs.

Par cette convention, la ville consent en
réalité une vente ferme à M. Armand Bel,
en écartant tous autres capitalistes. On ne
trouvera pas un seul amateur de terrain à
bâtir pour acheter un lot de l'ancien Saint-
Julien, puisqu'il est de notoriété publique
que la maison qu'on y construirait aurait
ce voisinage encombrant d'un établisse-
ment public dont il est presque superflu de
rappeler les inconvénients: ces chants de
café-concert en plein air, cette musique spé-
ciale, qui troublent les nuits des gens pai-
sibles ou souffrants, et aussi ces longs sta-
tionnements, aux abords de l'établissement,
du public bruyant qui constitue la majorité
des habitués du music-hall.

Ce quartier jusqu'alors réputé pour sa
bonne tenue, qui devait — on l'a dit — de-
venir un centre administratif, va se trouver
ainsi transformé, par l'impéroyance de la
municipalité, en un centre de plaisirs qu'il
est inutile de caractériser.

La conséquence de l'ensemble des dispo-
sitions concertées entre la ville et M. Ar-
mand Bel sera, pour le quartier, une dimi-
nution certaine de la valeur locative des
propriétés existantes.

Pourquoi la ville n'a-t-elle pas tenté une
vente des lots par adjudication publique?
Pourquoi s'est-elle, de prime abord, consenti
un marché de gré à gré qui, pour toute
commune, constitue une mesure d'exception?

Enfin, comment admettre que la munici-
palité puisse autoriser l'ouverture d'un nou-
vel établissement de débit de boissons à
moins de 200 mètres de la cathédrale et du
lycée de filles?

En vain objecterait-on qu'il s'agit, en l'es-
pèce, de l'extension d'un établissement exis-
tant et non de la création d'un nouveau. En
réalité, M. Armand Bel aura deux café-con-
certs distincts: l'un fonctionnera pendant
l'hiver, l'autre ouvrira ses portes pendant
la saison estivale.

En résumé, les soussignés, estimant que
la ville engage sa responsabilité morale et
pécuniaire par le contrat consenti à M. Ar-
mand Bel, protestent contre le principe même
de l'autorisation donnée à cet industriel
d'ouvrir un café-concert dans les terrains
de l'ancien hôpital Saint-Julien et formu-
lent leurs réserves les plus expresses au
sujet du préjudice que leur causera le voi-
sinage de cet établissement public.

A propos du service des eaux

Monsieur le rédacteur en chef du jour-
nal l'Éclair de l'Est.

J'ai recours à la grande publicité de vo-
tre journal pour exposer mes revendica-
tions.

Depuis le commencement de décembre
dernier, les habitants de la rue de Toul,
compris entre la rue de Paris et le chemin
de Montbois sont à peu près privés d'eau: la
fontaine en face le service de la Voie ne
donnait de l'eau en si petite quantité et d'une
façon si intermittente que tous les habitants
se demandent si les marchands de vins en
gros et en détail de Nancy n'aurait pas ac-
quérit complètement le cours de la Moselle de
façon à empêcher son cours normal pendant
les fêtes de fin d'année, parce que depuis huit
jours la dite fontaine est absolument réfrac-
taire et est complètement tarie, soit par le
zèle intempestif d'un fonctionnaire trop am-
bitionnant, soit par l'incurie de l'ad-
ministration des eaux.

Soyons toujours logique, il y a quelques an-
nées la rue de Toul était pourvue d'eau à tous
les habitants au moyen d'un tonneau d'arro-
sage, on a fait de grandes dépenses pour faire
le réservoir dit de Beauregard et les canali-
sations dans tout ce quartier déshérité, nous
détions en droit de penser que nous aurions
l'eau non en abondance, du moins selon nos
besoins, mais si n'en est rien, il vaudrait mieux
à mon avis, nous renvoyer l'ancien tonneau
et tout le monde serait content, à moins
qu'il n'y ait de quoi déjouer avec pour
l'an de grâce 1906, l'administration du ser-
vice des eaux daigne invoquer le Dieu Nap-
tune, d'accorder ses largesses aux habitants
de la rue de Toul auquel, cas les ménages
lui en seraient reconnaissants elles espèrent
également que nos justes réclamations se-
ront accordées par Monsieur Qui de Droit, qui
donnera satisfaction.

Recevez, Monsieur le Directeur, avec mes
remerciements anticipés l'assurance de mon
profond respect.

Charles JARVILLE,
Épicier,
Rue de Toul, n° 56
Nancy.

Nous ne mettons pas en doute un seul
instant le fait énoncé par M. Jarville au
sujet de la fontaine qui se trouve en face
le sentier de la Voie, rue de Toul.

Toutefois le service des eaux de l'Hôtel-
de-Ville à qui nous avons soumis la lettre
de M. Jarville est tout disposé à remédier
immédiatement à toutes les imperfections
que le public veut bien lui signaler.

Donc, M. Jarville, dès aujourd'hui, au-
ra sa satisfaction.

(Note de la Rédaction.)

Les terrains de Saint-Julien

Protestation des habitants du quar-
tier. — La municipalité et les ad-
judications.

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

isez ceci :

il et au prix de Gros

GALUS
DU MONTET, 9
NANCY

ur Hommes et Enfants

FAITS ET SUR MESURE

Articles de Travail

Chemises et pour Draps

2 POUR 010 AUX SYNDIQUÉS

ES!! Attention
Lisez !!

SALVATINE

enlève les pellicules; arrête la chute
des cheveux et fait repousser.

SALVATINE

toutes les maladies de la peau, telles que
Eczéma, Boutons, Engorgements, Echauffements,
Prurits, etc., etc.

SALVATINE

est le meilleur marché des produits sim-
ples et de la mère de famille soucieuse de
sa santé.

En vente dans tous les pharmacies.
Enco, domicile, contre mandat-poste de 3 fr.

LES POÊLES GODIN
SONT LES MEILLEURS
ET LES MOINS CHERS

COLIN ET C^{IE} A GUISE (AISNE)
Chez tous les Quincailliers, Poêlliers, Fumistes, etc.

NOTRE PRIME ARTISTIQUE

Evidemment, la statue de Jeanne d'Arc
ou celle de René II, les deux plus grandes
figures de notre histoire, était toute dési-
gnée pour cette place d'arrivée à Nancy.
Mais l'idée de M. Jacquemin est-elle
bien réalisable d'offrir Thiers à Marseille,
à Paris ou à Belfort, et de laisser vide le
piédestal actuel... qui serait réservé au
futur libérateur de la Lorraine annexée ?

*Etude sur l'Est
6 janvier*

Un nouvel organe. — Un nouvel
organe hebdomadaire annonce son appari-
tion à Nancy pour le 6 janvier. Il est inti-
tulé le *Travailleur socialiste* et résume
ainsi son programme :

Le *Travailleur* sera socialiste, républicain,
anticlérical. Son but est de réunir toutes les
forces ouvrières et socialistes, afin de réaliser
sur le terrain économique et politique, l'émancipation
complète des travailleurs de toutes les
catégories.

Le *Travailleur* se propose : De propager les
principes socialistes, de recruter des adhérents
au parti et de former de nouveaux militants et
propagandistes. De prendre part aux luttes poli-
tiques et particulièrement aux luttes électo-
rales afin d'envoyer siéger dans les assemblées
électorales des membres du Parti. De seconder
de tout son pouvoir le groupement syndical,
l'action des corporations ouvrières, les coopé-
ratifs, les universités populaires, ainsi que
les œuvres laïques et de libre-pensée.

On remarquera que le nouvel organe so-
cialiste a écarté de son programme le titre
de *révolutionnaire* et y a ajouté celui de
républicain. On peut donc espérer qu'il a
adopté une ligne différente de celle du *Cri
Populaire*, ce dont nous le félicitons, en lui
adressant nos compliments de bienvenue.

Nouveau journal

*Enquête relative à la vente des terrains
de l'ancien hôpital Saint-Julien à Nan-
cy. — Protestation.*

Un nouveau journal hebdomadaire, inti-
tulé : *le Travailleur socialiste*, qui sera
socialiste, républicain, anticlérical, va
paraître à Nancy.

Rappelons qu'il existe déjà, en notre
ville, un journal de cette nuance, le *Cri po-
pulaire*.

*Enquête relative à la vente des terrains
de l'ancien hôpital Saint-Julien à Nan-
cy. — Protestation.*

Les soussignés, propriétaires et habitants
de Nancy, ont l'honneur de déposer une
protestation énergique contre le projet de la
ville relatif à la cession des terrains de l'an-
cien hôpital Saint-Julien à M. Lefèvre, dit
Armand Bel, directeur-propriétaire du Ca-
sino.

Le projet comporte :

1° La cession ferme d'une partie des ter-
rains ou, d'ores et déjà, M. Armand Bel est
autorisé à installer un café-concert d'été.

Cette autorisation forme la base même
du contrat intervenu entre M. Bel et la
ville, car il est bien évident que cette der-
nière ne pourrait obliger M. Bel à tenir ses
engagements tout en lui refusant l'autori-
sation d'ouvrir le café-concert en vue du-
quel l'acquisition est faite.

2° La cession, pour le 31 décembre 1906,
du reste des terrains si, d'ici là, il ne se
présente pas d'autres amateurs.

Par cette convention, la ville consent en
réalité une vente ferme à M. Armand Bel,
en écartant tous autres capitalistes. On ne
trouvera pas un seul amateur de terrain à
bâtir pour acheter un lot de l'ancien Saint-
Julien, puisqu'il est de notoriété publique
que la maison qu'on y construirait aurait
ce voisinage encombrant d'un établisse-
ment public dont il est presque superflu de
rappeler les inconvénients : ces chants de
café-concert en plein air, cette musique spé-
ciale, qui troublent les nuits des gens paisi-
bles ou souffrants, et aussi ces longs sta-
tionnements, aux abords de l'établissement,
du public bruyant qui constitue la majorité
des habitués du music-hall.

Ce quartier jusqu'alors réputé pour sa
bonne tenue, qui devait — on l'a dit — de-
venir un centre administratif, va se trouver
ainsi transformé, par l'imprévoyance de la
municipalité, en un centre de plaisirs qu'il
est inutile de caractériser.

La conséquence de l'ensemble des dispo-
sitions concertées entre la ville et M. Ar-
mand Bel sera, pour le quartier, une dimi-
nution certaine de la valeur locative des
propriétés existantes.

15 bis

Pourquoi la ville n'a-t-elle pas tenté une
vente des lots par adjudication publique ?
Pourquoi a-t-elle, de prime abord, consenti
un marché de gré à gré qui, pour toute
commune, constitue une mesure d'exception
?

Enfin, comment admettre que la munici-
palité puisse autoriser l'ouverture d'un nou-
vel établissement de débit de boissons à
moins de 200 mètres de la cathédrale et du
lycée de filles ?

En vain objecterait-on qu'il s'agit, en l'es-
pèce, de l'extension d'un établissement existant
et non de la création d'un nouveau. En
réalité, M. Armand Bel aura deux cafés-con-
certs distincts : l'un fonctionnera pendant
l'hiver, l'autre ouvrira ses portes pendant
la saison estivale.

En résumé, les soussignés, estimant que
la ville engage sa responsabilité morale et
pécuniaire par le contrat consenti à M. Ar-
mand Bel, protestent contre le principe même
de l'autorisation donnée à cet industriel
d'ouvrir un café-concert dans les terrains
de l'ancien hôpital Saint-Julien et formu-
lent leurs réserves les plus expresses au su-
jet du préjudice que leur causera le voi-
sinage de cet établissement public.

A propos du service des eaux

*Etude sur l'Est
6 janvier*

Monsieur le rédacteur en chef du jour-
nal *l'Éclair de l'Est*,

J'ai recours à la grande publicité de votre
journal pour exposer mes revendications.

Depuis le commencement de décembre
dernier, les habitants de la rue de Toul,
compris entre la rue de Paris et le chemin
de Monthois sont à peu près privés d'eau : la
fontaine en face le sentier de la Voûte ne
donnait de l'eau en si petite quantité et d'une
façon si intermittente que tous les habitants
se demandaient si les marchands de vins en
gros et en détail de Nancy n'avaient pas ac-
quérit complètement le cours de la Moselle de
façon à empêcher son cours normal pendant
les fêtes de fin d'année, parce que depuis huit
jours la dite fontaine est absolument réfrac-
taire et est complètement tarie, soit par le
zèle intempestif d'un fonctionnaire trop *ami-
cus humani generis* ou par l'incurie de l'ad-
ministration des eaux.

Soyons toujours logique, il y a quelques an-
nées la rue de Toul était pourvue d'eau à tous
les habitants au moyen d'un tonneau d'arro-
sage, on a fait de grandes dépenses pour faire
le réservoir dit de Beauregard, et les canali-
sations dans tout ce quartier déshérité, nous
étions en droit de penser que nous aurions de
l'eau, non en abondance, du moins selon nos
besoins, mais il n'en est rien, il vaudrait mieux
à mon avis, nous renvoyer l'antique tonneau
et tout le monde serait content, à moins
qu'à titre de don de joyeux avènement pour
l'an de grâce 1906, l'administration du ser-
vice des eaux daigne invoquer le Dieu Nep-
tune, d'accorder ses largesses aux habitants
de la rue de Toul auquel cas les ménagères
lui en seraient reconnaissantes elles espèrent
également que mes justes réclamations se-
ront accordées par Monsieur Qui de Droit, qui
donnera satisfaction.

Recevez, Monsieur le Directeur, avec mes
remerciements anticipés l'assurance de mon
profond respect.

Charles JARVILLE,
Epicier,
Rue de Toul, n° 56
Nancy.

Nous ne mettons pas en doute un seul
instant le fait énoncé par M. Jarville au
sujet de la fontaine qui se trouve en face
le sentier de la Voûte, rue de Toul.

Toutefois le service des eaux de l'Hôtel-
de-Ville à qui nous avons soumis la lettre
de M. Jarville est tout disposé à remédier
immédiatement à toutes les imperfections
que le public veut bien lui signaler.

Donc, M. Jarville, dès aujourd'hui, au-
ra sa satisfaction.

(Note de la Rédaction.)

Les terrains de Saint-Julien

*Etude sur l'Est
6 janvier*

**Protestation des habitants du quar-
tier. — La municipalité et les ad-
judications.**

On sait que nos conseillers municipaux,
avant d'être élus, réclamaient la suppres-
sion des marchés de gré à gré et leur rem-
placement par des adjudications publiques.

Ce beau zèle n'a pas duré longtemps. A peine en fonction, la nouvelle municipalité s'est empressée de conclure des marchés de gré à gré, que le Conseil a ratifiés comme un seul homme.

C'est ainsi que l'imprimerie nancéienne, adjudicataire du bordereau des prix de série de la ville, se vit déposséder, sans raison, de la fourniture des imprimés municipaux. Nous aurions trouvé cela tout simple si c'avait été pour les mettre en adjudication, mais ce fut pour les confier à l'imprimerie du *Libéral*. Inutile d'insister, n'est-ce pas ?

Le *Libéral* étant décodé, et son imprimerie avec lui, l'occasion de mettre les imprimés en adjudication se présentait une seconde fois. Que fit la municipalité ?

Elle les porta à l'imprimerie du *Journal de la Meurthe*.

Du moins, ces accrocis aux principes d'avant l'élection ne font tort à la ville que jusqu'à concurrence du rabais qu'une adjudication aurait pu produire.

Mais le parti pris d'éviter les adjudications publiques peut avoir d'autres conséquences, et la combinaison adoptée pour les terrains de Saint-Julien en est la preuve.

Au lieu de les mettre en adjudication, la municipalité a attendu que les particuliers vinssent lui faire des offres. Les propositions si intéressantes de la Chambre de commerce ayant été repoussées, ils restèrent abandonnés, sauf la partie cédée à l'Etat, et où s'élève actuellement l'hôtel des Postes.

Pendant que ce dernier se construisait, nous répétions chaque jour à la municipalité :

— Mais enfin, que voulez-vous donc faire du surplus de ces terrains ? Pourquoi ne les mettez-vous pas en adjudication tout de suite ? Vous perdez ainsi un revenu annuel considérable.

La municipalité répondit par le dépôt d'un projet tendant à convertir le terrain de Saint-Julien en casernes de pompiers. Puis elle changea d'idée, ce qui lui arrive souvent, et les loua pour édifier un cinématographe. Pour loger les pompiers, on acheta l'hôtel de France.

Le cinématographe parti, les terrains de Saint-Julien redevenaient vacants et la municipalité parut ne savoir qu'en faire.

— Mais mettez-les donc en adjudication ! lui redisons-nous.

Elle n'en fit rien, c'était trop simple. Aussi quand M. Armand Bel vint la tirer d'embarras en proposant de les acheter pour y créer un jardin concert, succursale du Casino, ce fut une allégresse générale. Le conseil trouva la solution merveilleuse ; M. le maire développa les avantages du projet, et chacun s'accorda à reconnaître que tout venait à point à qui savait attendre.

— C'est égal, avons-nous fait observer. Il y a dans ce projet des conditions singulières, et il eût été peut-être plus simple de faire une adjudication...

Il faut croire que nous n'étions pas seuls de notre avis, car les habitants du quartier se sont émus, et font circuler la protestation suivante :

Enquête relative à la vente des terrains de l'ancien hôpital Saint-Julien. — Protestation.

Les soussignés, propriétaires et habitants de Nancy, ont l'honneur de déposer une protestation énergique contre le projet relatif à la cession des terrains de l'ancien hôpital Saint-Julien à M. Lefèvre, dit Armand Bel, directeur propriétaire du Casino.

Le projet comporte :

1° La cession ferme d'une partie des terrains ou, dorénavant, M. Armand Bel est autorisé à installer un café-concert d'été.

Cette autorisation forme la base même du contrat intervenu entre M. Bel et la ville, car il est bien évident que cette dernière ne pourrait obliger M. Bel à tenir ses engagements tout en lui refusant l'autorisation d'ouvrir le café-concert en vue de laquelle l'acquisition est faite.

2° La cession pour le 31 décembre 1908, du reste des terrains si, d'ici là, il ne se présente pas d'autres amateurs.

Par cette convention, la Ville consent en réalité une vente ferme à M. Armand Bel, en écartant tous autres capitalistes. On ne trouvera pas un seul amateur de terrain à bâtir pour acheter un lot de l'ancien Saint-Julien, puis qu'il est de notoriété publique que la maison qu'on y construirait aurait ce voisinage encombrant d'un établissement public dont il est presque superflu de rappeler les inconvénients : ces chants de café-concert en plein air, cette musique spéciale qui trouble les nuits des gens paisibles ou souffrants, et aussi ces longs stationnements, aux abords de l'établissement, du public bruyant qui constitue la majorité des habitués du music-hall.

Ce quartier jusqu'ici réputé pour sa bonne tenue, qui devait — on l'a dit — devenir un centre administratif, va se trouver ainsi transformé, par l'imprévoyance de la municipalité, en un centre de plaisirs qui n'est autre que le caractère.

La conséquence de l'ensemble des dispositions concertées entre la Ville et M. Armand Bel sera, pour le quartier, une diminution certaine de la valeur locative des propriétés existantes.

Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas tenté une vente des lots par adjudication publique ? Pourquoi a-t-elle, de prime abord, consenti un marché de gré à gré qui, pour toute commune, constitue une mesure d'exception ?

Enfin, comment admettre que la municipalité puisse autoriser l'ouverture d'un nouvel établissement de débit de boissons à moins de 200 mètres de la Cathédrale et du Lycée de Filles ?

En vain objecterait-on qu'il s'agit, en l'espèce, de l'extension d'un établissement existant et non de la création d'un nouveau. En réalité, M. Armand Bel aura deux cafés-concerts distincts ; l'un fonctionnera pendant l'hiver, l'autre ouvrira ses portes pendant la saison estivale.

En résumé les soussignés, estimant que la ville engage sa responsabilité morale et pécuniaire par le contrat consenti à M. Armand Bel, protestent contre le principe même de l'autorisation donnée à cet industriel d'ouvrir un café-concert dans les terrains de l'ancien hôpital Saint-Julien et formulent leurs réserves les plus expresses au sujet du préjudice que leur causera le voisinage de cet établissement public.

Sans compter que l'année 1906 s'écoulera encore avant qu'un changement quelconque ait été apporté à la physionomie si misérable de ces terrains abandonnés au milieu de Nancy.

Une adjudication, avec cahier des charges et conditions concernant l'affectation des lots, n'aurait-elle pas mieux valu ?

Deuxième avis. — Par délibération du 30 octobre 1905, le conseil municipal de Nancy a voté la vente à M. Lefèvre, dit Armand Bel, moyennant le prix total de 143,065 fr. 85, et sous diverses conditions, de trois parcelles de terrain d'une superficie respective de 453 mq 70 dmq, — 755 mq 47 dmq, — et 80 mq 29 dmq, à prendre sur l'emplacement de l'ancien hospice Saint-Julien.

M. Garnier, administrateur du bureau de bienfaisance, notaire honoraire, désigné comme commissaire enquêteur par M. le préfet, recevra dans une salle de la mairie le lundi 8 janvier 1906, de 1 heure à 5 heures du soir, les déclarations qui pourront être faites relativement à ce projet.

Le présent avis sera publié et affiché. Nancy, le 6 janvier 1906.

Le maire,
BEAUCHET.

Edat s. l'Etat
7 janvier

Toujours les échelles

Les Amis de Nancy ont émis le vœu, il y a quelque temps que les échelles que la Compagnie du gaz déposait contre la grille du passage Haldat fussent supprimées. On se rendit à ce désir et ces échelles de 4 mètres de long ont été enlevées. Par une étrange anomalie, on vient de les remplacer par des échelles à glissières de la Compagnie d'électricité, celles ayant au moins 6 mètres de long. Le coup d'œil est encore plus affreux. Samedi, il y avait encore une longue échelle verte, inclinant sur la place Carnot et dépassant le 1^{er} étage de Saint-Sigisbert. Nous laissons à la municipalité le soin de donner des instructions pour que ce décor d'un nouveau genre disparaisse.

Le dégagement du quartier de Médeville (suite)

Nancy, le 3 janvier 1906.

Monsieur le rédacteur, En réponse aux conclusions des deux lettres concernant le dégagement du quartier de Médeville, permettez à un groupe d'habitants du quartier en question, d'exprimer les vœux de populations civile et militaire.

D'abord, pour des raisons multiples, la première rue municipale à exécuter d'urgence, entre la rue de Villers et la rue de Laxou, doit déboucher directement sur l'église du Sacré-Coeur et dans l'axe de cet édifice — et non à l'Ouest — d'autant plus que l'origine de cette rue, en ligne droite, est déjà amorcée sur la rue de Villers (impasse de l'Octroi).

Ensuite la rue Pallissot et la rue de Vannoz doivent être prolongées en ligne droite jusqu'au croisement de la rue précitée, qui leur serait perpendiculaire.

Au moment dit, le tracé préconisé après étude, par la commission compétente et désintéressée des bâtiments civils, qui n'a en vue que l'embellissement de Nancy, doit être de l'avis des premiers intéressés, adopté en bloc sans aucune modification, par le conseil municipal, qui peut s'en convaincre par une vue du terrain faite de visu.

Veillez agréer, etc.

Un groupe d'amis de Nancy.

Nancy, le 4 janvier 1906.

Monsieur le directeur, J'ai lu avec intérêt les lettres que vous avez insérées dans votre estimable journal du 3 janvier courant, relativement au dégagement du quartier de Médeville.

Je partage entièrement la décision prise par la ville et la commission des bâtiments et consistant à prolonger la rue Pallissot, en droite ligne, jusqu'à l'entrée de Laxou, puisqu'il n'est pas possible de prolonger la rue des Goncourts.

Mais une autre percée qui s'impose, comme étant d'une très grande utilité publique, est celle du prolongement de la rue du Vieil-Aître, récemment reconnue par la ville, jusqu'à la rue de Laxou. Cette ouverture n'entraînerait d'ailleurs que des dépenses relativement faibles, en comparaison de son utilité ; elle consisterait, en effet, à créer une rue d'une longueur de 80 mètres environ dans une propriété que la ville pourrait certainement acquérir à des conditions très acceptables. On reliait ainsi en droite ligne la route du Montet à l'ancienne route de Toul, par la rue du Sergent-Blandan et la rue Verlainne. Cette voie qui serait on ne peut plus utile non seulement pour les habitants des quartiers du Bon-Coin et de la partie Nord de la rue de Laxou, mais surtout pour les troupes (artillerie, cavalerie et infanterie) qui ont leurs casernes à proximité de la rue du Sergent-Blandan, lorsque celles-ci ont à se rendre, soit au champ d'exercices du Champ-le-Bœuf, soit au champ de tir des Fonds-de-Toul ; de cette façon, on éviterait la rue de Villers, qui non seulement augmente la longueur du trajet, mais occasionne, en outre, de l'encombrement et même des accidents par suite du passage du tramway.

Il suffit, du reste, de se reporter au plan de Nancy, pour reconnaître que la percée en question est tout indiquée.

Dans l'espoir, monsieur le directeur, que vous voudrez bien donner l'hospitalité dans votre journal à cette petite réflexion, je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Un descendant des Romains, partisan des lignes droites.

Edat s. l'Etat
7 janvier

TERRIBLE INCENDIE à l'école supérieure de Filles de Saint-Léon

A trois heures de l'après-midi, un violent incendie s'est déclaré dans les bâtiments de l'Ecole supérieure des filles, rue Saint-Léon.

La toiture du bâtiment donnant sur la gare est devenue en peu de temps la proie des flammes, et rapidement après, les quartiers environnants se remplissaient d'une fumée épaisse.

La pompe à incendie de la gare ainsi que la pompe automobile sont arrivées presque aussitôt, suivies de près par les pompes de quartiers.

Un piquet du 69^e est venu immédiatement prêter son concours.

Dans l'école habitent la directrice et plusieurs professeurs. Mme Hanault, mère d'une institutrice, clouée depuis longtemps sur sa chaise par une paralysie complète, a été sauvée presque immédiatement. Les élèves sont sorties en toute hâte et aucun accident n'est à déplorer.

Pendant quelques instants, des personnes charitables se sont occupées de sauver plusieurs objets mobiliers situés dans les salles d'études, mais bientôt, en raison de la marche rapide du fléau, elles ne purent continuer.

Une foule considérable s'était en peu de temps rassemblée sur le lieu du sinistre et en particulier sur le pont Stanislas où le triste spectacle s'offrait à la vue mieux que partout ailleurs.

A l'heure où nous mettons sous presse, le feu envahit peu à peu la toiture du bâtiment situé du côté de la rue Saint-Léon, malgré le dévouement actif des pompiers et des-soldats.

Dès l'annonce qu'un incendie s'était déclaré à l'école supérieure de filles de la rue Saint-Léon, plusieurs membres de la municipalité se rendirent sur les lieux. Parmi les premiers arrivés signalons MM. Beauchet, maire, Mercier, adjoint, Déglin, conseiller municipal, Chrétien, adjoint, et M. de Ludre, député.

Peu après, débouchèrent dans la rue Saint-Léon, MM. Gutton, Lanternier, Barthélemy, conseillers municipaux, puis MM. Henri Mengin, président des « Amis de Nancy », Brisson, directeur des postes et télégraphes, M. Humbert, préfet de Meurthe-et-Moselle, et diverses personnalités dont l'énumération serait trop longue.

Signalons toutefois la présence de M. Lederlin, président du Conseil d'administration de l'école supérieure des filles.

Le feu en dévorant rapidement le premier bâtiment a complètement détruit un poste téléphonique très important qui était placé sur le mur face à la gare.

Les bâtiments qui viennent d'être la proie des flammes étaient reliés ensemble et couvraient une superficie importante. L'école supérieure des filles servait avant la guerre de 1870 de dépôt de mendicité.

Pendant l'année terrible les bâtiments abritèrent un hôpital.

Cette destination lui fut conservée après la guerre et les bâtiments donnèrent asile à l'hôpital chirurgical de la Faculté de Strasbourg émigrée à Nancy.

Ce fut là que MM. Michel et Gross donnèrent leurs premiers cours.

Rappelons qu'il avait été tout dernièrement question, au Conseil municipal d'agrandir les bâtiments qui viennent

d'être la proie des flammes. Notre municipalité se souciait de donner aux élèves des salles propres et bien aérées.

Toutefois le conseil hésitait à porter atteinte aux murs qui retentirent des conférences des savants lorrains.

Le désastre actuel donne à la question une solution inattendue.

A 6 heures du soir, tout danger d'extension était conjuré et l'échelle était enlevée. Toutefois les pompiers s'étaient restés jusqu'à minuit pour noyer les décombres. Disons à ce sujet que dès la déclaration du sinistre, ils avaient amené sur les lieux la pompe automobile, laquelle a admirablement fonctionné.

Ainsi que nous le faisons prévoir plus haut, la toiture du bâtiment situé du côté de la rue Saint-Léon est complètement détruite, les greniers n'existent plus, les plafonds du logement de Mme la directrice sont sérieusement endommagés. Et partout où le feu n'a pas accompli son œuvre, les dégâts sont quand même considérables à cause de l'eau. Tout le mobilier qui n'a pu être sauvé est actuellement hors d'usage. M. Simon, mari de la directrice et plusieurs institutrices qui avaient des papiers importants ont pu les sauver. Le laboratoire de chimie a été préservé.

Au total, les pertes couvertes par une assurance s'élèvent à 30 ou 35.000 francs.

L'incendie s'est déclaré dans un arrière grenier, occupé par une cabine électrique des postes et télégraphes. On suppose que le feu a été communiqué par suite de la rupture d'un court circuit. Il y avait bien vingt minutes que l'immeuble commençait à brûler lorsque le personnel de l'école s'en aperçut. L'alarme a été donnée par les habitants de la villa St-Jean, située derrière l'école et par le sonneur de St-Léon.

Notre exposé ne serait pas complet, si nous ne relations un événement au cours duquel nous avons failli perdre M. Besson, commissaire de police du canton ouest. L'honorable magistrat se trouvait près du foyer de l'incendie lorsqu'une poutre s'est détachée et est tombée. Si M. Besson s'était trouvé 5 centimètres plus près, il aurait été atteint.

Nous sommes heureux que ce malheur ait été épargné et nous témoignons à M. Besson, en même temps que nos sympathies nos félicitations dans la circonstance.

En terminant nous féliciterons également les pompiers qui se sont montrés à la hauteur de leur tâche et les employés de la Compagnie de l'Est qui ont porté les premiers secours sous l'habile direction de M. Billot, sous-chef d'équipe.

GRAVE INCENDIE

A l'École supérieure de filles

Samedi, vers deux heures et demie, le local, qu'on n'avait plus entendu depuis longtemps, signale un incendie à l'école Saint-Léon, en face de l'église.

Des secours ont été rapidement apportés. Malgré ces secours, l'incendie a pris rapidement de graves proportions.

Des gerbes de flammes jaillissent de la toiture à une assez grande hauteur.

Une fumée épaisse et lourde s'élevait sur tout le quartier et jusque sur le cours Léopold.

Il était exactement 2 h. 40 lorsque M. Jost fils, tailleur, faubourg Stanislas, qui travaillait dans son atelier, prenant jour sur le jardin de l'École supérieure de filles, aperçut des flammes qui sortaient de la toiture de l'arrière-bâtiment de l'école, donnant sur la gare, près de l'endroit où se trouve située la cabine téléphonique; il courut immédiatement prévenir la directrice, Mme Simon. Pendant que celle-ci se rendait dans les classes, où près de 150

jeunes filles travaillaient sous les ordres de leurs professeurs, M. Jost couvrit la cloche. Affolées, les fillettes s'enfuyaient comme une volée de moineaux, abandonnant qui son manteau, qui son parapluie ou son chapeau. Les maîtresses quittèrent leurs classes les dernières, après s'être assurées qu'il ne restait plus personne dans la maison.

Pendant ce temps, le concierge prévenait le poste des pompiers, et le sonneur de Saint-Léon faisait résonner lugubrement le tocsin. Le feu, qui avait pris, comme nous l'avons dit, dans la toiture du bâtiment donnant sur les voles ferrées de la gare, n'avait pas tardé à gagner les poutres de bois sec qui forment les combles.

La pompe de la gare arriva la première, mais il lui fallut attendre assez longtemps avant de trouver une bouche d'eau utilisable. Elle parvint cependant à se mettre en batterie et l'incendie fut attaqué par le dehors. En même temps, la pompe automobile arrivait; fort heureusement elle fonctionnait. Grâce à la présence d'une grosse bouche d'eau placée devant l'école, on put placer la pompe en face de l'entrée et bientôt le feu était attaqué de l'intérieur. Ce n'était pas chose facile, car les flammes avaient gagné toute la toiture, et il se dégageait du foyer une fumée épaisse, qui se répandait jusque dans les quartiers bas de la ville.

Successivement arrivaient les piquets d'incendie des 26e et 69e avec leurs pompes; celles-ci ne purent être utilisées, faute d'eau. Il régna à ce moment un tel brouhaha que les militaires, pas plus que les pompiers, ne savaient qui entendre; seule, la pompe de la gare avec son équipe continuait à fonctionner. Vers 4 heures cependant, M. Degalle, capitaine, qui avait pris la direction de la pompe automobile, assurait qu'il était maître du feu. La toiture était entièrement sacrifiée, et l'on dut élever divers objets pour les empêcher d'être détériorés par l'eau.

A cinq heures, tout était terminé; il ne restait plus qu'à arroser les pièces de bois, qui se carbonisaient et flambaient encore sous l'effort du vent.

Remarqué, sur les lieux du sinistre: MM. Humbert, préfet; Dupré, secrétaire général; Ramyon, secrétaire particulier du préfet; Klusbourg, conseiller de préfecture; Beauchet, maire; Mercier, adjoint; Lanterrier, Barthélemy, Paul, conseillers; de Ludra, député; Brisson, directeur des postes; Tisserant, inspecteur primaire; Besson, Flury, commissaires de police; le lieutenant colonel Ganneval et un certain nombre d'officiers; le docteur Jules Sterne, médecin-major des pompiers; Henri Mengin, etc. Au dehors, la foule était énorme, maintenue à distance par la police. Il ne s'est produit aucun accident.

On blâmait hautement, et nos édiles ont pu s'en rendre compte eux-mêmes, le désarroi qui régnait et les mauvais état des bouches d'eau. Il semblerait que celles-ci dussent être visitées régulièrement pour s'assurer de leur bon fonctionnement.

Les causes du sinistre ne sont pas connues. On croit toutefois qu'il aura suffi d'un court circuit dans le réseau téléphonique pour communiquer le feu aux poutres. Près de 150 abonnés au téléphone de la partie haute de la ville, ainsi que la ligne Pont Saint-Vincent Nouffchâteau, vont se trouver privés de leurs appareils. M. l'inspecteur des téléphones s'est rendu sur place avec une équipe d'ouvriers, pour s'occuper du rétablissement le plus rapide possible de ces lignes.

Les pertes, qui sont couvertes par l'assurance, dépassent 40.000 francs. Il est fort heureux que le feu ne se soit pas déclaré la nuit, car tout le bâtiment serait détruit. Sa construction est assez ancienne, en effet, l'École supérieure a remplacé l'hôpital Saint-Léon, dont quelques vestiges existent encore à l'intérieur.

A propos de David d'Angers

Ces jours derniers, on vient d'apposer à Paris, sur la maison natale de David d'Angers, le célèbre sculpteur de la Révolution et de l'Empire, une plaque commémorative rappelant la mémoire du fameux statuaire.

On sait que Nancy possède deux œuvres de ce sculpteur, qui ne comptent pas parmi ses chefs-d'œuvre — pas plus que la triste statue en marbre de Racine à la Ferté-Milon.

Ces deux statues de David sont : la statue de Mathieu de Dombasle, érigée sur la place de ce nom en 1850 et qu'on a critiquée de tout temps, tant pour le personnage que pour le piédestal et l'inscription trouquée, — et la lourde statue du général Drouot, qui se dresse au centre du cours Léopold, érigée en 1855.

Les deux seules bonnes parties de la statue Drouot, la tête si pleine de vie et l'aigle impériale, ne sont pas l'œuvre de David, mais d'un éminent sculpteur nancéien qui mourut pauvre à l'hôpital Saint-Julien, Giorné Viard.

Le dégagement du quartier de Médeville (suite)

Monsieur le rédacteur en chef.

Il a été parlé plusieurs fois dans l'Est républicain, du dégagement du quartier de Médeville, mais bien souvent la question n'a pas été traitée avec l'ampleur et la largeur de vues que comporte un sujet qui intéresse à un si haut point l'esthétique et la beauté de Nancy et aussi. — Il faut bien le dire, — l'intérêt des habitants du Bon-Coin et des montagnes Russes.

Selon moi, la solution la meilleure et la plus conforme à la beauté de Nancy qui, en définitive, est ici bien en jeu, la solution, dis-je, consisterait purement et simplement :

1° A prolonger la rue des Goncourt jusqu'à la basilique du Sacré-Cœur;

2° A percer la rue du Vieil-Aître jusqu'à la rue de Laxou.

La première façon d'opérer mettrait en communication directe le faubourg Saint-Jean et la rue Saint-Lambert avec le Sacré-Cœur. Rattachement bien nécessaire. Qu'on en juge ! Que l'on veuille bien se représenter des personnes étrangères à la ville, — des Messines, des Mouspoutaines, des Parisiennes, des Marseillaises même — venant de la gare pour visiter l'église du Sacré-Cœur.

En débouchant rue de Laxou, près des Magasins-Réunis, que font ces étrangers ? Ils n'hésitent point à s'engager franchement dans la rue des Goncourt, à l'extrémité de laquelle se dresse, en perspective, la jolie silhouette de la nouvelle basilique. Mais quelle est leur déception, que vous imaginez facilement, en voyant s'élever devant soi l'horrible mur de la propriété Majorielle ?

La plus d'issue, si ce n'est celle de gauche, aboutissant au Bon-Coin et aux casernes qu'ils ont déjà visitées en passant par la rue Saint-Dizier, la porte Saint-Nicolas et le Montet. Il faut donc revenir sur ses pas sans avoir pu pénétrer dans l'église, à moins d'avoir perdu un temps précieux en recherches.

Sans faire ressortir les facilités de passage ménagées aux rues de Vannoz, Lorraine-II, de Villers, etc., j'ajouterais que le percement de la rue du Vieil-Aître vers la rue de Laxou présente aussi un autre avantage. — Celui-ci d'ordre stratégique et que j'ai déjà fait valoir l'année dernière en pareille place.

N'est-il pas utile de relier directement les casernes par la rue du Sergent-Blandan et la rue Verlainne à la rue de Toul, aux champs de tir et à la place de Toul elle-même ? Ceci est tellement l'expression de la vérité qui éclate aux yeux que, dans ce quartier, notre quartier — plaidoyer *pro domo nostrâ* — nous voyons tous les jours les deux soldats gardiens du champ de tir passer rue des Goncourt et rue Saint-Anatole pour se rendre à leur poste et retourner à la caserne.

Ce fait témoigné par tous les habitants de nos rues, peut être vérifié journellement par la municipalité désireuse de se rendre compte et de distinguer le plus court chemin et le plus pratique pour les intéressés.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, avec mes remerciements pour votre hospitalité, l'expression de ma considération très distinguée.

Un Messin de la Commanderie
Épris de sa ville d'adoption.

NANCY

Nancy, Thèbes moderne avec ses portes d'or
Temple de l'art robuste et joyau de Lorraine
Etend sa majesté dans cette vaste plaine
Que les Vosges, au loin, barrent de leur décor.

Le rêve et la pensée habitent son domaine
Où renait, sans faiblir, un infatigable effort.
Partout un labeur noble, en un sublime essor,
Harmonise à sa voix la beauté souveraine.

Ses illustres enfants que le bronze rappelle
Semblent avec orgueil, voir la ville nouvelle
Poursuivre l'idéal dont ils eurent souci.

Leur culte vit toujours parmi leur descendance
Et lorsqu'on veut parler d'un beau fleuron de France
On montre l'Oriental et l'on nomme : Nancy.

Emile ROUX PARASSIA,
(Le Barde alpin.)

Au Palais de Justice

Le triple scrutin sénatorial qui s'est tenu dimanche dernier au Palais de Justice de Nancy, n'a pas été sans causer quelque inquiétude à l'architecte départemental et à de nombreux nancéistes.

La foule des délégués et des curieux qui s'amoncèlait vers 6 heures et 10 h. et demie, n'a pas laissé que de produire une certaine élasticité dans le plancher de la salle des assises. Un effondrement était à craindre dans ce vieux palais construit par Boiffard pour la famille princière de Beauvau-Craon, sur les vestiges de l'ancien hôtel de Salm.

La salle des assises actuelle, avec ses magnifiques boiseries de style Louis XV, est l'ancienne galerie de tableaux du prince Marc de Beauvau, vice-roi de Toscane, dont les restes reposent dans le Caveau sépulcral de l'église de Haroué.

On a remarqué tristement, dimanche dernier, la tache hideuse de gris sale qui se trouve maintenant derrière le président, depuis qu'on a stupidement enlevé le tableau du Christ en croix.

A propos, qu'est donc devenue cette toile que défunt Édouard Bour avait réclamée l'an passé pour le Musée de l'Hôtel de Ville de Nancy ?

Il nous semble que ce Christ de grande valeur artistique ne doit pas rester dans les greniers de la Cour, à la merci des vers, des courants d'air ou des rats qui s'en donnent à cœur joie dans les archives judiciaires.

Qu'on l'envoie au Musée ou dans une des églises de Nancy où il recevra les hommages des fidèles et des amis du beau en attendant qu'avec le triomphe des saines idées, ce Christ revienne à sa place primitive.

Les travaux du Sacré-Cœur

Malgré l'hiver, les travaux de construction du portail et des deux tours de la basilique du Sacré-Cœur, rue de Laxou, se poursuivent très activement. La grande rose est terminée, et le premier étage des deux tours monte rapidement.

A l'intérieur, les bons sculpteurs Huel terminent les chapiteaux des colonnes, tout animés d'anges porteurs de phylactères aux inscriptions très lisibles. Ce travail artistique sera terminé pour Pâques (il ne reste plus que cinq chapiteaux à ciseler), ainsi que le ravalement final des colonnes et des pilastres et la sculpture des bases.

On admire beaucoup les couronnes de bronze doré qui sont suspendues entre les colonnes et qui s'irradient de feux électriques aux soirs des solennités.

Le grand orgue se prépare pour le mois de juin, ainsi que les vitraux des nefs, pendant que deux énormes calorifères envoient constamment de l'air chaud sécher tous les enduits.

Malheureusement les gouttières contiennent leur œuvre néfaste ; mais au printemps venu, dit le *Labarum*, « nous saurons faire porter les conséquences à qui de droit, au risque d'exiger le renouvellement des parties d'enduits qui sont tachées. »

L'École supérieure de filles
Le vaste bâtiment sans style qui vient d'être incendié en partie samedi dernier, en face de l'église Saint-Léon IX, ne sert pas depuis bien longtemps d'École supérieure aux jeunes filles de Nancy.

Cet édifice fut construit sur des terrains vagues avoisinant la gare, pris en partie dans la magnifique propriété du général Drouot, et donné par lui en 1840 à la ville de Nancy pour l'établissement d'un Dépôt de mendicité.

Les bâtiments actuels furent édifiés de 1841 à 1843, grâce aux legs généreux du général Drouot et du comte Hyacinthe de Raugraff.

Des quêtes dans Nancy mirent l'intérieur au point.

Mais le dépôt de mendicité (pour lequel le comte de Raugraff avait légué 200,000 fr.) fut supprimé, et les bâtiments affectés en 1870 à des ambulances militaires. Puis on y installa l'hôpital de Saint-Léon qui fusionna avec l'hôpital civil de la rue de Strasbourg. C'est alors que l'on résolut d'installer l'École supérieure des jeunes filles dans l'ancien dépôt-hôpital. Il y a quelques années, il avait été question d'y établir l'École des Beaux-Arts.

Le dégageant du quartier de Mécroville

Une délégation composée de M. Seyer et d'un certain nombre de propriétaires est allée trouver M. Garnier, ancien notaire, commissaire enquêteur.

Elle a fait observer à M. Garnier que le projet présenté par la ville avantagerait plus Laxou que Nancy et qu'il serait préférable de percer la rue de l'Oestroi, ce qui ferait grand bien au quartier du Bon-Coin.

On veut au contraire, à la ville, ajourner le percement de la rue de l'Oestroi et percer les rues Palissot, de Vannoz et Lohaire-II.

Les intéressés dans la rue de Vannoz et la rue Lohaire II des encoignures qui formeront de véritables dépôts à ordures.

A propos de la rue des Goncourt

On nous écrit :

« L'enquête municipale ouverte au sujet des projets de percements de rues au nouveau quartier du Sacré-Cœur, a déjà permis à plusieurs contre-projets de se développer à l'aise.

« Les intéressés se sont remués et ont transmis leurs desiderata à qui de droit.

« Mais il y a un des contre-projets qui est absolument irréalisable, c'est le prolongement de la rue des Goncourt.

« Cette voie, qui remonte à 1895, a été tracée par MM. Nathan dans l'antique cimetière mérovingien du Vieil-Aître, elle finit à la rue même du Vieil-Aître qu'on pourra prolonger jusqu'à la rue de Laxou, en prolongement direct du Bon-Coin et de la rue dite Saint-Anatole.

« Mais la rue des Goncourt ne peut être prolongée — comme certains semblent le désirer — à travers la belle propriété Majeur, car elle aboutirait directement contre l'abside et la crypte de la basilique du Sacré-Cœur.

« Tout ce que la municipalité prévoit, et avec juste raison, c'est la percée des rues Palissot, Lohaire-II et de Vannoz, qui viendront aboutir à la grande rue Lavigerie, dans l'axe même du Sacré-Cœur.

« Ajoutons que des pourparlers sont actuellement engagés pour élargir la rue de Laxou, le long de la propriété Kretz, jusqu'à l'enclos du Sacré-Cœur. »

Louis R...

Eclair. R. R.

13 janvier

Le dégageant du quartier de Mécroville

Le dégageant du Bon-Coin donne lieu à de longues discussions dans le quartier dit de Mécroville. Selon les uns c'est la rue où ils habitent qui doit être percée. Selon les autres, c'en est une autre.

Enfin une requête vient d'être adressée à la commission des bâtiments civils. Dans cette requête, il est dit que la meilleure solution au dégageant du quartier de Mécroville est la prolongation en droite ligne, jusqu'à la rue de Laxou, de la si importante rue de Mon-Désert.

De cette façon, dit cette requête, plus tard, lorsque la prison sera déplacée, on pourra relier par un pont les rues de Mon-Désert et Charles III.

En agissant ainsi, termine la supplique, on aurait une avenue splendide qui irait du canal de la Marne au Rhin à la rue de Laxou.

Nous recevons, d'autre part, la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur en chef, « D'aucuns prétendent que la rue Palissot, suivant le projet de la municipalité ou de la commission des bâtiments civils, serait prolongée jusqu'au chevet de la basilique. Mais les partisans de cette solution légitimement fatigués n'ont assurément pas envisagé le côté financier et la matérialité de l'opération.

N'existe-t-il pas au delà de cette rue Palissot un fossé profond et large à combler ? La dépression du terrain en question se trouve située, en effet, entre l'impasse Raison et les dépendances du Sacré-Cœur.

Combien de tombes, eaux de terre à transporter dans cette vallée ? Voilà un travail matériel considérable auquel on n'a certainement pas songé encore, travail qui exigera du temps et de l'argent. Il importe, en conséquence, de bien réfléchir avant d'entreprendre quoi que ce soit : je ferai toutefois remarquer que le temps de la réflexion doit être écourté autant que possible, la bonne saison approche, c'est l'époque la plus favorable pour l'accomplissement des travaux.

Le Messin de la Commanderie toujours épris de Nancy. »

Et la Marquise des Postes

On sait avec quelle incohérence a été projeté et exécuté le nouvel Hôtel des Postes, à côté bien avec le service qui n'est pas meilleur malgré cette coûteuse installation neuve et malgré les six unités d'agents qu'on a ajoutés dans l'ordre intéressé des facteurs sans changer le résultat.

Parmi les anomalies de cette entreprise, conduite pour le compte de l'Etat par la Ville qui n'avait pas même été mise au courant des plans, devis et marchés, il y avait une clause absolument inusitée, qui mettait au compte personnel de l'architecte sur ses honoraires et sur sa fortune, tout dépassement de dépense qui pourrait survenir.

Saura-t-on jamais la sanction qui sera donnée à cette clause ? mais il était évident que pour peu que des omissions aient été commises dans les précisions, et il y en avait, ce serait au détriment de l'ensemble qu'elles seraient rectifiées.

C'est ce qui est notamment arrivé, pour une marquise en fer et verre qui a été supprimée, bien qu'elle figure sur

les plans que nous sommes un des rares hommes de l'art ayant pu les examiner, puisque ni le Conseil municipal, ni la Commission des travaux ne les ont jamais vus.

Cette marquise était indiquée comme devant couvrir le quai de chargement et de déchargement du devant des bureaux de réception et d'expédition dominant sur la cour, et auxquels abordent les courriers et convoyeurs de dépêches. Elle devait se retourner sur les deux ailes pour, d'une part, abriter tous les employés qui vont aux cabinets situés à l'angle extrême de la rue St-Julien et de la rue Claude-Charles ; d'autre part, elle permettait de circuler à couvert et à pied sec aux personnes qui s'adressent au concierge, à celui-ci, et aux relations entre la direction et les bureaux. Rien qu'à la vue de la face postérieure de l'Hôtel des Postes on cherche cette marquise, espèce de galerie sur laquelle s'ouvre une demi-douzaine de portes extérieures.

Eh bien ! On a fait, sans doute, pour boucher d'autres trous, l'économie de cette marquise, c'est-à-dire de cinq à six mille francs.

Et, cependant, combien elle est nécessaire, non seulement pour la circulation intime du personnel d'un service à un autre, mais surtout pour la manutention des sacs de dépêches arrivant et partant du matin au soir.

Par ces temps de pluies diluviennes que nous traversons, l'absence de la marquise se manifeste aux yeux de tous. Les employés de se couvrir et de se munir d'un parapluie pour communiquer avec la direction ou pour aller aux water-closets. Les arrivages et les expéditions des objets, cependant si délicats et si fragiles de la poste, de la voiture aux bureaux sont exposés à recevoir les ondées et à traîner dans l'eau pendant que les portes exposées au sud-ouest reçoivent en plein les rafales, obligées qu'elles sont de rester ouvertes tout le temps des manipulations. Et que sera-ce par les temps de fortes gelées et de neige ?

Donc, n'importe comment, il faut construire cette marquise ; elle est prévue sur les plans ; sans elle, le quai est encombrant : sans elle on ne peut pas dire que l'Hôtel des Postes est achevé.

J. M.

Les rues particulières

Voici une bien désagréable saison. Elle amène de nombreux murmures de gens contrariés d'emprunter les voies particulières encore trop nombreuses en notre ville.

On fait remarquer, et non sans raison, que, puisque diverses rues particulières ont été classées dans le domaine municipal, il serait fort utile pour les propriétaires riverains des voies qui sont privées d'arriver à s'entendre avec la ville, dans le but d'en finir avec ce désagréable état de choses, qui n'a déjà que trop duré.

Il est bon de faire remarquer que si une maison, située dans l'une de ces rues particulières, vaut 10 ou 15,000 fr., elle aura une valeur bien plus grande lorsque cette voie sera classée et que l'on y aura fait ou amené, outre des trottoirs, une chaussée fort propre, des canaux, de l'eau et du gaz.

Mais on se demande souvent à quelle somme peut s'élever le classement ?

Elle doit s'élever à une trentaine de francs le mètre courant en façade sur la rue. Ainsi une maison d'une largeur moyenne de 8 mètres paiera environ 240 fr.

On sait que la ville consacre aussi de son côté, à ce classement, une somme identique à celle versée par les propriétaires riverains.

Parmi les voies particulières déjà classées et mises en état par la ville, on cite les suivantes : de Manteville, Lohaire-II, Hocbe, Carnot, Kléber, des Bégonias, des Goncourt, du Vieil-Aître, Palissot, du Sergent-Bobillot, Félix-Faure, Mazerny, Leclerc, de la République, de Mulhouse, Martimpuy, Canrobert, avenue Marcel, du Progrès, d'Algérie, passage Victor-Hugo, Marie-Leczinska, du Docteur Grandjean, etc...

Le classement des rues Mac-Mahon, Courbet, Lenoire, Saint-Anatole, etc., a été voté moyennant paiement de moitié des travaux, comme c'est la coutume.

La mise en état n'a pas encore commencé. Il faut espérer cependant que ce n'est là qu'un retard et que les intéressés s'empresseront de faire le nécessaire pour que les travaux commencent au plus tard au mois de mars.

Il y aura ensuite à étudier le classement des rues Fabert, du Dimanche, de l'Oestroi, de la rue de Vannoz, du chemin de la Mairie, de la rue de la Liberté, etc.

On sait aussi que la ville a rejeté les demandes de classement, pour insuffisance de largeur, des impasses Martimpuy et Canrobert, de la rue Godfroy-de-Bouillon.

Enfin, la voirie municipale a procédé elle-même à l'ouverture de rues particulières dont les propriétaires avaient versé le montant intégral pour leur mise en état.

Parmi celles-ci, citons les rues Eugène-Hugo, du Placieux, Pasteur, Dupont-des-Loges, Villebois-Mareuil, prolongement de la rue de Mulhouse, Van-Dyck, le groupe des rues des Généraux (propriétés des frères de Saint-Charles, etc.).

On voit qu'avec un peu de bonne volonté, les propriétaires des rues qui ne sont pas classées arriveront avant une année à les faire entrer dans le domaine municipal. Pour cela, il ne s'agit, comme nous l'expliquons plus haut, que d'une dépense relativement faible.

Les rues particulières auraient alors vécu à Nancy et nul, certes, ne les regretterait, surtout par les temps de pluie !

Les échelles du passage de Haldat

On se rappelle que dans la dernière réunion des « Amis de Nancy » on a réclamé avec insistance l'enlèvement des affreuses échelles qui se trouvaient contre la grille du passage de Haldat.

Or on vient enfin de les changer de place et de les mettre là, où logiquement, elles devaient être depuis longtemps, c'est-à-dire contre les petites grilles en bordure du passage.

Un bon point à M. Qui-de-Droit. Ne pourrait-il faire encore un petit effort et enlever les portes de ce passage Haldat, portes rouillées, du plus vilain aspect et qui ne servent à rien, puisqu'on ne les ferme plus ?

Les grilles du Parc Sainte-Marie

On sait que la municipalité de Nancy a ouvert récemment un concours en vue d'établir une grille de fermeture du Parc Sainte-Marie, le long de l'avenue de la Garenne et de la rue de Graffigny prolongée.

Lundi matin, les premiers spécimens de grille en fer forgé ont été déposés à l'hôtel de ville. Ils étaient renfermés en trois caisses et nous ont paru suffisamment élégants et solides. Il faut surtout considérer cette dernière qualité, d'autant qu'une aussi longue grille et aussi importante doit durer longtemps et résister à tous les assauts des hommes et du temps.

On assure que les travaux de transformation du Parc Sainte-Marie, suivant les nouveaux plans adoptés, se poursuivent activement et méthodiquement, et qu'on pourra de nouveau ouvrir au public ce parc nancéien, complètement transformé, à usage de promenade publique, en supprimant le terrain des Sœurs et en laissant en bordure une bande de verdure, propice à la construction de la future école des Beaux-Arts.

La Marquise des Postes

Chaque jour, les nombreuses voitures de l'administration des postes chargées de conduire les courriers à la gare, sont

Cet repêchage
11 janvier

Immeuble n°
la Courbevoie
14 janvier

Eclair n° 11
12 janvier

Le repêchage
14 janvier

4
15 janvier

Eclair n° 11
15 janvier

obligées de pénétrer dans la cour intérieure du nouvel Hôtel des Postes de Nancy pour y opérer leurs divers chargements.

L'une donc de ces voitures en frôlant la porte grillée de l'hôtel, a froissé les ferments et a faussé les barreaux.

Pour éviter de tels accroc, on pose actuellement des bornes en fonte qui écartent suffisamment les voitures. Il paraît aussi que les employés des postes réclament une marquise le long des bâtiments intérieurs. Cette marquise était prévue dans le plan primitif... mais, comme sœur Anne, nul ne voit rien venir.

Les voitures sont en plein air et en pleine pluie, les sacs de correspondances sont percés par les eaux, les ballots de journaux sont tout mouillés, et les employés de céans attrapent des rhumes, des coryzas, des bronchites.

On réclame une marquise.

Le Marais Charles V

On démolit — lentement, lentement — le gymnase municipal, dont la masse en planches s'adossait si malencontreusement à l'une des tours de la Craffe. Si cela continue avec la même fiévreuse activité, le sol pourra être libre vers le milieu de l'été prochain.

Après quoi, on attendra.

Actuellement l'immense terrain qui s'étend sur les débris de l'ancien bastion est un cloaque où croupissent des flaques d'eau et où pataugent les passants qui vont du cours Léopold au faubourg des Trois-Maisons. Depuis des mois et des mois il en est ainsi, et rien n'indique que la municipalité ait la pensée d'en faire autre chose, à part la délibération du conseil municipal qui octroie à ce cloaque le nom de « boulevard Charles V ».

Vent-elle en faire un champ d'expérience pour la culture des escargots ? On ne sait. A toutes les réclamations sur les travaux restés en suspens, M. l'adjoint Michaut répond comme un phonographe : « Lenteurs administratives ! L'emprunt n'est pas encore autorisé. » Il est facile de répliquer que les terrains de la Craffe étaient déjà remblayés quand la précédente municipalité a quitté l'hôtel de ville ; qu'elle n'avait en projets ni taxes nouvelles ni emprunts, et qu'elle comptait bien continuer les travaux au moyen des excédents annuels, jusqu'à complet achèvement.

Arrive la nouvelle municipalité qui s'empresse de négliger les travaux commencés pour en entreprendre — sur le papier — une foule d'autres. Les délibérations succèdent aux délibérations, on remanie les projets, on les défait, on les refait, on les redéfait, on vote des taxes, on vote des emprunts, et quand, au bout de dix-huit mois, on est au bout de cette besogne, on s'aperçoit que rien ne s'est fait.

Jamais il n'avait été question d'aménager les terrains du Champ d'Asile à l'aide de fonds d'emprunt, la plus grande partie de l'emplacement est la propriété de la ville. Les ressources ordinaires doivent suffire, et l'on se demande vraiment ce que signifie cette inaction. Le conseil municipal croit-il avoir assez fait de mettre un marécage sous la protection du duc Charles V pour qu'il se transforme en boulevard ? Combien de temps les habitants des deux quartiers vont-ils attendre encore que l'on y trace une voie praticable ? Vont-ils être obligés de se munir d'échasses ?

Nous demandons, si l'on tient absolument à conserver le nom de Charles V, qu'on supprime au moins celui de « boulevard ». On dira le Marais Charles V ; ce sera plus exact.

Don.

Et c'est sur l'Est
17 janvier

L'ancien Palais Primatial

Edifié au XVIII^e siècle par le cardinal de Choiseul, primat de Lorraine, l'ancien palais épiscopal de Nancy — à l'heure même où la loi de Séparation va désaffecter, dans deux ans, l'hôtel des Fermes de la place Stanislas — vient de subir encore une fois une nouvelle transformation et de pensionnat de jeunes gens. Le voilà transformé en imprimerie et en hôtellerie bourgeoise.

Les lettres immenses, fixées à même la toiture d'ardoises, annoncent que l'ancien palais primatial est devenu depuis le 6 janvier 1906, le grand hôtel de la Poste et, au rez-de-chaussée, le domicile de l'« Impartial ».

Une minime partie du palais de nos premiers évêques de Nancy est encore la propriété personnelle d'une généreuse bienfaitrice qui la loue aux Sœurs de l'Espérance.

Le jardin du Primat a été morcelé en plusieurs parties : l'une est devenue la petite place Médolly, aujourd'hui rue de la Primatiale et cour du pensionnat de M^{lles} Boyer ; l'autre sert de dépôt aux eaux de Bussang ; une troisième, longeant la rue du Manège a été affectée à des usages divers. On a même construit une très haute maison de rapport sur un coin de cet enclos, où l'on aperçoit encore ce qui reste de la chapelle des premiers Primats de Lorraine, dont les successeurs n'auront plus bientôt où reposer leur tête.

Le dégagement du quartier de Mon-Désert

Voilà déjà deux mois que la maison dite « la verrerie de Mon-Désert » a été abattue, mais, sa suppression n'a pas encore apporté le changement si désiré dans ce quartier.

En effet, une fois l'immeuble supprimé, on a décapé, puis garni la chaussée d'un énorme hérisson de pierres ; celles-ci sont destinées, semble-t-il, à être cylindrées par le passage journalier des piétons. Aussi, la marche à cet endroit est-elle des plus pénibles.

Les deux poteaux du trolley, qui se trouvaient adossés contre la maison démolie, forment maintenant deux obstacles qui ne sont pas éclairés la nuit.

A chaque extrémité de cet empiétement, notamment au face du bureau d'octroi, se trouvent de grandes nappes de boue liquide dans lesquelles, la nuit venue, les passants viennent patauger jusqu'à la cheville.

Près de la sortie de la gare de la petite vitesse, la barrière de clôture, prolongée par une palissade en planches, occupe la même place que jadis occupait la verrerie.

Donc, jusqu'ici, le « dégagement » n'a servi qu'à faire contracter maintes entorses.

A propos de cette barrière de la gare, on raconte à Mon-Désert que la compagnie des chemins de fer est en procès avec la ville.

Nous pouvons assurer, au contraire, qu'il n'en est rien. Le service de la voie de la compagnie des chemins de fer de l'Est, attend que la ville fasse déplacer la barrière comme elle l'a décidé par un arrêté vite oublié.

La vérité serait donc bien inspirée de pousser activement ce travail d'une urgence extrême.

Il y aurait aussi à construire des trottoirs, puis des caniveaux. Les matériaux sont là : bordures, pavés, sable, etc..., et les passants trébuchent à l'envers.

Si le dégagement ne devait pas être poussé plus activement, dit le public, non sans malice, il était inutile d'acheter cet immeuble la somme respectable de 59,000 fr. et de résilier, moyennant la forte somme, les baux de certains locataires.

Le « Nouveau Nancy »

Sous ce titre, va paraître un journal hebdomadaire spécial pour les quartiers de Mon-Désert, de la Commanderie, du Montet, de Médeville, du boulevard d'Alsace-Lorraine, etc.

Sa publication est annoncée par voie d'affiches ; il s'imprimera chez M. Scheffer, rue de Mon-Désert.

Est républicain
18 janvier

La rue Saint-Charles

On sait que la ville avait décidé, il y a quelque temps déjà, l'élargissement du chemin Saint-Charles, qui relie le Montet à Nabécor.

Les travaux ont commencé lundi. Le mur formant clôture de l'ancienne propriété de la communauté des Frères de la Doctrine chrétienne a été abattu. Derrière ce mur, sur le nouvel alignement, on a bâti, sur des terrains lotis, quelques maisons qui se trouvent en bordure de la nouvelle voie.

Celle-ci a une largeur de 14 mètres environ et à son extrémité, sur le ruisseau, débouche une rue d'une belle largeur, qui aboutit en face de la rue du Sergent-Blandan.

Cette nouvelle rue et ces immeubles nouveaux vont sans doute forcer la ville à faire transporter la misérable guérite placée à l'angle de la rue du Montet et de l'ancien chemin Saint-Charles au terminus du territoire. En effet, cette nouvelle voie de pénétration dans la ville n'est pas gardée.

A défaut de cette guérite, il semblerait plus rationnel que l'administration fasse construire un bureau où seraient logés un receveur et un préposé puisqu'elle vient d'ouvrir une nouvelle barrière.

Un asile de nuit à Nancy

Monsieur le rédacteur en chef,

Si la municipalité ne veut entendre parler d'asile de nuit, bien que toute la presse nancéenne, et en particulier l'Est républicain, ait répandu les nobles idées d'un de nos concitoyens, l'idée n'en est pas moins gravée dans nos cœurs.

Nous attendons donc qu'un « somptueux » abattoir soit élevé, pour amener la ville à se servir du legs d'un bienfaiteur défunt.

Dans une cité de plus de 100,000 âmes, comme est Nancy, il est incompréhensible qu'un asile d'indigents ne soit pas déjà établi.

Il est vrai qu'après la réflexion d'un haut personnage municipal : « Qu'on nous fournisse de l'argent et nous ferons bâtir un asile de nuit comme l'hôtel des Postes ! » chacun peut s'apercevoir que c'est de paris que la ville répond négativement à la demande de tous.

Il n'est nul besoin d'un asile comme l'hôtel des Postes, car, alors, moi le premier, je vendrais ma maison pour avoir une seule chambre dans un asile de nuit aussi confortable.

Vous aussi, n'est-ce pas, monsieur le rédacteur en chef ?

Il est à prévoir que, si nous n'agissons pas, nous n'obtiendrons rien. Marchions, et nous verrons bientôt s'élever, comme récompense de nos efforts, un modeste mais suffisant édifice, susceptible de soulager l'infériorité qui vient échouer dans notre bonne ville.

Agréz, monsieur le rédacteur en chef, mes sincères remerciements, ainsi que mes civilités empressées.

Un bourgeois charitable.

A TRAVERS NANCY

La municipalité fait quelque chose. — On abat et on démolit. — Les arbres de la Craffe. — Le parc Sainte-Marie.

Je constatais l'autre jour, à propos du fameux boulevard Charles V, que rien ne s'achève plus à Nancy depuis que la municipalité a établi tant de taxes pour exécuter tant de travaux.

Je me trompais. Elle abat des arbres.

Quand la pioche et la truelle se reposent, la cognée ne chôme jamais. En attendant le boulevard Charles V et l'aménagement de l'esplanade de la Craffe, on n'a pas manqué de débarasser celle-ci des grands frênes et des beaux marronniers qui, l'été, abritaient les jeux des enfants du quartier.

Ces malheureux arbres, solés, déblités, sont maintenant alignés en tas, prêts à faire des fagots, qui resteront probablement là jusqu'à l'année prochaine.

Ei les constructions hétéroclites qui, ont poussé comme de vilains champignons au flanc de la vieille citadelle, les perrons en ciment, les restes du gymnase en planches, apparaissent à l'œil nu dans toute leur laideur.

S'il n'avait pas existé d'arbres pour masquer ces choses, il aurait fallu en planter. Il y en avait, on les abat. Il paraît que cette coupe était nécessaire pour l'ouverture de la nouvelle rue qui, partant de la rue de la Craffe, doit aboutir sur le boulevard Charles V !

Il n'y a ni boulevard ni rue nouvelle, mais abattons toujours, on verra après. Tel a été le raisonnement de nos édiles.

Eh ! messieurs de la municipalité, quand on veut « aménager » un emplacement où se trouvent de beaux arbres, on l'aménage de telle façon que les arbres puissent être respectés.

Qu'importe que votre rue soit tracée un peu plus haut ou un peu plus bas ? Qu'importe qu'elle aboutisse à un boulevard, à une place, à un square ou à un rond-point ? Le terrain est vaste, libre à peu près sur toute sa surface. Le meilleur aménagement était celui qui n'aurait pas sacrifié ces arbres, et qui, dégagant les tours majestueuses, aurait laissé à ce coin du vieux Nancy son pittoresque décor.

Que les spéculateurs, qui achètent des terrains pour les revendre, les découpent par tranches avant de les livrer aux entrepreneurs, lesquels les transformeront en rues plus ou moins parallèles, bordées de maisons de rapport, avec eau et gaz, rien de plus naturel. Du moins avec eux, il y a un avantage, c'est que les choses ne traînent pas et ne coûtent rien au budget.

Mais qu'une municipalité chargée d'aménager les abords d'un monument historique procède d'après la même méthode, qu'elle consacre des années à cette besogne si simple, qu'elle choisisse d'anciens glacis, des fossés, des remparts, des bastions, des terrasses plantées d'arbres pour y tracer des voies géométriques, dont ce n'est pas la place, voilà ce que j'appellerai une déplorable opération.

Partout, hélas ! il s'en effectue de semblables.

De nouvelles coupes ont lieu en ce moment à la Pépinière. Au parc Sainte-Marie, c'est un désastre. La population avait exprimé maintes fois le désir de voir conserver les hautes futaies qui sont la beauté de cette promenade. Que le lecteur aille faire un tour vers l'angle de la rue Pasteur et de la rue de Graffigny : il verra des arbres abattus, des borquets transformés en bois de chauffage, des tranchées profondes d'où s'échappent des ruisseaux.

Pourquoi ces abatages ? Une porte donnant accès dans le parc eût bien mieux fait l'affaire des habitants de la rue de Graffigny. Et il n'en résultera pas la moindre économie, car la main-d'œuvre nécessitée par ce bouleversement finira par coûter plus cher que ne rapporteront les parcelles dont la vente a été décidée.

En même temps, les démolitions vont leur petit train.

Les vastes pavillons peints en rouge brique, où logeait le personnel du château, vont être jetés par terre. Veillés par les arbres, ils ne gênaient personne et pouvaient servir à divers usages. Vous verrez qu'un peu plus tard on les reconstruira à grands frais.

Pendant qu'on démolit ces logements inhabités, des malheureux couchent à la belle étoile ; il n'est même pas venu à la pensée de nos édiles de les transformer provisoirement en asile de nuit. Nivelés, abattus, telle est, paraît-il, la devise des étranges

conservateurs qui nous administrent, et qui se soucient autant de l'utilité que de l'esthétique.

C'est ce qu'ils appellent « faire quelque chose ».

Dom.

Le passage de Haldat

Après la construction du palais académique de Nancy, œuvre de l'architecte Morey, on ouvrit de chaque côté deux étroits passages à qui l'on attribua les noms de deux savants d'élite : passage de Caumont, à gauche, menant au jardin de l'Ecole de pharmacie, où se dresse le monument de Gustave Bleicher, et passage de Haldat, à droite, en l'honneur de M. de Haldat du Lys, mathématicien, académicien et auteur distingué, descendant de la famille de Jeanne d'Arc.

Ce passage de Haldat du Lys a été créé sur l'emplacement même de la maison mortuaire de Mathieu de Dombasle, dont la façade a été accolée contre l'Ecole Saint-Sigisbert.

Au début, d'énormes portes en fer s'ouvraient tous les matins et se fermaient tous les soirs ; mais depuis plus de 20 ans, ces portes sont devenues inutilisables.

On les pourrait facilement supprimer et les faire servir de clôture ailleurs.

De cette façon, le passage de Haldat du Lys resterait, ce qu'il est en réalité, une véritable communication permanente entre la place de l'Académie et la rue de la Ravinelle.

Les pilastres, surmontés des bustes de savants lorrains resteraient à leurs places, encadrant le palais de l'Université de Nancy.

Les Nancéiens de Nancy

Il paraît que la création de plusieurs sociétés amicales : *Les Gaudes de Nancy* (groupement des Francs-Comtois), les Belges de Nancy, les Gens du Nord de Nancy, etc., a piqué l'amour-propre des vieux Nancéiens qui vont à leur tour fonder une société où ne seront admis que les habitants de Nancy ou de la banlieue, dans un rayon de 15 kilomètres de Saint-Nicolas à Frouard et à Liverdun, qui pourront justifier qu'eux et leurs familles, pères et grands-pères habitent la vallée de la Meurthe depuis au moins un siècle.

Il y a encore à Nancy quelques centaines de vieilles familles nancéennes qui peuvent remonter à la Révolution et au-delà, mais c'est tout. Quant aux gens de la banlieue qui sont venus résider à Nancy même depuis plus de trente ans, on en compterait deux ou trois mille à peine.

Et sur ce nombre, combien pourraient retrouver leur généalogie familiale dans les registres des grosses communes suburbaines.

Les Nancéiens de Nancy projettent la création d'une revue mensuelle, tout comme les gens du nouveau Nancy qui, à la suite d'une brillante conférence faite récemment dans les salles de la Passion, vont s'offrir le luxe d'un journal hebdomadaire : *Le Nouveau Nancy*, organe des intérêts des nouveaux quartiers en construction au Montet, à Mon-Désert, au Vieil-Aitre, à Médeville et à Santifontaine.

Il y a encore de beaux jours pour les sociétés et les imprimeurs !

« Le Marais Charles V »

Nous ne pouvons résister au désir de publier un article de *l'Etoile de l'Est*, article plein de critiques pour l'administration municipale. Nos lecteurs auront ainsi sous les yeux et l'attaque du confrère blocard et notre réponse puisée à bonne source.

Le Marais Charles V

On démolit — lentement, lentement — le gymnase municipal, dont la masse en planches s'adossait si malencontreusement à l'une des tours de la Craffe. Si cela continue avec la même fébrile activité, le sol pourra être libre vers le milieu de l'été prochain.

Après quoi, on attendra. Actuellement l'immense terrain qui s'étend sur les débris de l'ancien bastion est un cloaque où crouissent des flaques d'eau et où pataugent les passants qui vont du cours Léopold au faubourg des Trois-Maisons. Depuis des mois et des mois il en est ainsi, et rien n'indique que la municipalité ait la pensée d'en faire autre chose, à part la délibération du conseil municipal qui octroie à ce cloaque le nom de « boulevard Charles V ».

Vient-elle en faire un champ d'expérience pour la culture des escargots ? On ne sait. A toutes les réclamations sur les travaux restés en suspens, M. l'adjoint Michaut répond comme un phonographe : « Lenteurs administratives ! L'emprunt n'est pas encore autorisé. »

Il est facile de répliquer que les terrains de la Craffe étaient déjà remblayés quand la précédente municipalité a quitté l'hôtel de ville ; qu'elle n'avait en projets ni taxes nouvelles ni emprunts, et qu'elle comptait bien continuer les travaux au moyen des excédents annuels, jusqu'à complet achèvement.

Arrive la nouvelle municipalité qui s'empresse de négliger les travaux commencés pour en entreprendre — sur le papier — une foule d'autres. Les délibérations succèdent aux délibérations, on remanie les projets, on les défait, on les refait, on les redéfait, on vote des taxes, on vote des emprunts, et quand, au bout de dix-huit mois, on est au bout de cette besogne, on s'aperçoit que rien ne s'est fait.

Jamais il n'avait été question d'aménager les terrains du Champ-d'Asile à l'aide des fonds d'emprunt, le plus grande partie de l'emplacement est la propriété de la ville. Les ressources ordinaires doivent suffire, et l'on se demande vraiment ce que signifie cette inaction. Le conseil municipal croit-il avoir assez fait de mettre un marécage sous la protection du duc Charles V pour qu'il se transforme en boulevard ? Combien de temps attendra encore que l'on y trace une voie praticable ? Vont-ils être obligés de se munir d'échasses ?

Nous demandons, si l'on tient absolument à conserver le nom de Charles V, qu'on supprime au moins celui de « boulevard ». On dira le *Marais Charles V* ; ce sera plus exact.

Ainsi s'exprime dame *Etoile*. Voici notre réponse, nos lecteurs se rendront compte du bien-fondé de l'attaque :

Pour l'instant, l'Administration municipale ne fait point démolir le gymnase municipal, ce qui ne pourra se faire que le jour où un nouveau gymnase aura été construit. Pour l'instant, on ne démolit que les deux premières travées de cet établissement, les plus proches de la porte de la Craffe, afin de permettre la création de la nouvelle rue qui longera cet édifice historique et qui conduira au futur Institut électro-technique de l'Université.

Cette rue s'impose de suite, afin de permettre à la Faculté des sciences de commencer les travaux de l'Institut électro-technique. Dans cette rue, il sera construit un escalier qui aboutira au Conseil de guerre.

Telles sont les raisons qui mettent l'Administration municipale dans l'obligation immédiate de démolir deux travées du gymnase municipal actuel.

Les terrains du *Champ d'Asile* sont remblayés, dit notre confrère. C'est vrai ! Mais ce que semble ignorer notre collègue, c'est que les 2/3 des terrains nécessaires à la construction du futur Boulevard Charles V n'appartiennent pas pour le moment à la ville de Nancy : le premier tiers, le plus voisin du Cours Léopold appartient à MM. *Chomer et Famelart*, les héritiers de la succession *Arnould-Drapier* ; le tiers, à l'autre extrémité vers le faubourg des Trois-Maisons, appartient à plusieurs propriétaires qu'il faudra obligatoirement exproprier.

D'autre part, une maison importante (maison Anciaux), évaluée à environ 90 000 francs, empêchera le boulevard Charles V, d'aboutir au faubourg, dont nous venons de parler plus haut, d'où nouvelle expropriation ; le 1/3 intermédiaire entre ceux que nous venons de décrire, est la seule partie appartenant à la Ville, dans l'ensemble de ce futur boulevard Charles V.

Il est vrai de dire que MM. *Chomer et Famelart* offrent à la ville de lui faire abandon du premier tiers (le plus proche du cours Léopold) des terrains nécessaires à la création du boulevard projeté ; mais cet abandon, ces messieurs ne veulent le faire que le jour où la ville aura acquis le dernier tiers, vers le faubourg des Trois-Maisons, maison Anciaux comprise. Ces achats de terrains, l'achat de cet immeuble important, ne pourront se payer que sur les fonds d'emprunt ; la chose a été toujours entendue ainsi au conseil municipal.

Notre confrère semble bien ignorant des affaires municipales, et surtout il paraît bien peu connaître le budget, car s'il l'avait épiluché à fond, il aurait remarqué qu'il était impossible à nos édiles d'y trouver les excédents dont il parle, excédents capables de payer des travaux de cette importance.

Pour terminer, nous disons que *l'Etoile* est d'une naïveté extraordinaire lorsqu'elle vient critiquer l'Administration municipale de ne pas se mettre dès maintenant à l'œuvre dans la création du boulevard Charles V, dont les 2/3 de l'éten due appartiennent encore à l'heure présente à des propriétaires autres que la ville de Nancy.

Un salon mortuaire à la gare

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la question de création d'un salon mortuaire à la gare de Nancy a été soulevée publiquement.

En pleine séance du Conseil municipal, en 1899, le docteur Friot demandait à ses collègues de signer une pétition à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, afin d'installer à la gare de Nancy un salon mortuaire convenable pour y effectuer le dépôt provisoire des corps arrivant à Nancy ou partant de notre cité.

Il est certain que le voisinage du pont Saint-Jean est très désagréable par suite des curieux qui s'y tiennent lors des enterrements, que d'autre part, le voisinage du service des colis postaux est peu convenable, et qu'enfin il est très difficile de prononcer et d'entendre des discours sur un quai ouvert, exposé à la pluie et aux vents.

Il serait très facile de bâtir une petite construction spéciale à l'extrémité du bâtiment des colis postaux, sorte de salle assez vaste où le corps serait déposé, après sa sortie du wagon et où l'on pourrait se réunir, soit à la levée du corps, soit pour le dépôt du cercueil à son départ de Nancy.

La question n'est pas nouvelle, mais il convient de la faire aboutir.

Les travaux de la Pépinière

M. Thirion, le nouveau directeur des jardins et squares de Nancy, s'applique avec un zèle très louable à mettre au point, durant les courtes journées de ce trop doux hiver, les différentes promenades de la ville, Pépinière et parc Sainte-Marie.

En attendant que les propriétaires de la rue Sigisbert-Adam se soient mis d'accord pour leur quote-part dans les frais de la grille qui doit remplacer un jour le mur de clôture de la Pépinière, les jardiniers reboisent tout le pourtour de la promenade et plantent des touffes d'arbustes le long de ces murs trop dénudés.

Un certain nombre de gros arbres, morts ou dépérissant, ont dû être sacrifiés. On procède actuellement à leur abatage ; ils seront tous remplacés par de jeunes pousses qui combleront les vides.

Enfin, les employés de la Pépinière s'occupent activement du drainage des allées, afin d'éviter l'accumulation des eaux, des boues et des gables, jusqu'au jour où l'on pourra établir un système complet de canalisations et de déversoirs par toutes les allées de la Pépinière, enfin assainie, notamment dans ses parties inférieures.

La municipalité fait quelque chose

On abat et on démolit. — Les arbres de la Craffe. — Le parc Sainte-Marie

Le long titre d'un long article de *l'Etoile* plein de critiques à l'endroit de la municipalité, paru sous la signature de Dom.

Hier, M. Dom se plaignait que la municipalité ne commençait pas les travaux du boulevard Charles V ; dans notre dernier numéro, nous lui en avons indiqué les raisons, nous n'y revenons pas.

Aujourd'hui, par contre, le même journaliste, le cœur plein de tristesse, signale que, sur des ordres municipaux, les arbres de l'esplanade de la Craffe viennent de tomber sous la cognée du bûcheron.

Un jour M. Dom gémit que la pioche et la truelle se reposent (ohé ! messieurs de la loge, votre truelle est-elle au repos ! ; le lendemain il pleure les grands frères et les beaux marronniers de l'esplanade de la Craffe qui, l'été, abritaient les jeux des enfants du quartier.

Décidément, dame *Etoile* perd le Nord, elle ne sait plus de quel côté se trouve l'Orient : elle a perdu sa boussole.

Voyons ! chafarante *Etoile*, orientez-vous ! Rappelez vos souvenirs et rémémorez-vous que le boulevard Charles V et l'esplanade de la Craffe sont deux emplacements biens voisins, c'est vrai ! mais qu'il ne faut point les confondre.

Pour le boulevard Charles V, il faut attendre l'emprunt, puisque des sommes importantes sont nécessaires à sa création, sommes impossibles, malgré vos dires, à trouver dans les excédents du budget municipal.

Quant à l'esplanade de la Craffe, elle a été donnée en partie, par un vote du Conseil municipal actuel, sur la demande du regretté doyen Richat, à l'Université pour la construction du nouvel Institut électro-technique.

M. le Recteur désire commencer ses travaux au plus tôt : c'est sur sa demande que la municipalité prend dès maintenant ses dispositions pour ouvrir de suite la rue qui longera et isolera la porte historique de la Craffe, en démolissant deux travées du gymnase municipal.

C'est sur sa demande que l'Administration fait abattre les arbres qui s'élèvent soit sur le tracé de la rue nouvelle, soit sur l'emplacement du prochain Institut.

Voilà pourquoi ces arbres qui vous font venir les larmes aux yeux, M. Dom, vont tomber sous la cognée. Ces explications suffiront-elles, vous convaincront-elles ? Nous n'y comptons certes pas, sachant fort bien que quoi que feront nos amis de l'Hôtel de Ville vous formulerez contre eux, de parti pris, des critiques injustifiées.

Continuant sa diatribe, M. Dom écrit que de nouvelles coupes ont lieu à la Pépinière ; c'est vrai ! hier, nous écrivions dans *l'Eclair de l'Est* : « A la Pépinière, un certain nombre de gros arbres, morts ou dépérissant, ont dû être sacrifiés. On procède actuellement à leur abatage ; ils seront remplacés par de jeunes pousses qui combleront les vides. »